

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

27-02-84  
2 MARS 1984  
Kigali, le.....

N° 0213 /08/84/INDUST.

*off. iw*  
03-03-84  
4534/08/84

Monsieur le Directeur de la Société  
PROTECNA  
192 Grande rue  
92.310 SEVRES  
FRANCE.

Objet: Essais de Cokéfaction  
de la tourbe.

---o---

Monsieur le Directeur,

Suite à la mission qu'a effectuée au Rwanda Monsieur DAVID du 24 Juillet au 16 août 1983 pour prélèvement d'échantillons de tourbe en vue d'essais de cokéfaction, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le projet de production de Carbone de calcium et de Cyanamide calcique a été retenu comme projet à vocation régionale dans le cadre de la "Décennie Pour le Développement Industriel de l'Afrique" lors de la récente réunion régionale de BANGUI.

Afin d'aboutir dès que possible à des conclusions définitives quant à la factibilité de ce projet, je vous demanderais de me faire parvenir à votre meilleure convenance le rapport des essais de cokéfaction de la tourbe de GISHOMA qui étaient prévus au mois de janvier 1984.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
NGIRIRA Mathieu.

*M. O. Guet*

15-5-84

6 AVR. 1984

Kigali, le .....

N°...0482.../08/84/ART...

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

référant à votre lettre n°1047/16.03.20(c)/  
1984, j'ai l'honneur de porter à votre  
de l'Industrie, des Mines et de l'Arti-  
de formation des Formateurs"  
et Moyennes

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P 73 KIGALI.

N° 0425/08/84/ART.

Monseigneur Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.

Objet: Création des  
Expositions par les  
Ambassades à Jeddah.

Monseigneur Le Ministre,

Me référant à la Lettre N° 145/16.120(a)

du 14/02/1984 vous adressée par l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Jeddah et dont une copie me fut réservée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les expositions projetées sont utiles pour faire connaître nos produits d'exportation en Arabie Saoudite notamment les produits artisanaux dont le marché n'est pas encore exploré au Moyen-Orient.

Toutefois, l'Ambassade de la République

Rwandaise à Jeddah devrait donner des précisions relatives aux conditions exigées. Ces expositions seront-elles organisées seulement par les Ambassades

ou d'autres exposants seront également admis ?

Pour ce qui est du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, il apportera sa collaboration dans la sélection et la collecte des produits artisanaux destinés à cette exposition pour autant que les frais d'achat et d'expédition soient supportés soit par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, soit par le Ministère des Finances et de l'Economie dans le cadre du Budget alloué aux Foires et Expositions.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.

Son Excellence Monsieur Le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.

Monseigneur Le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
KIGALI.

Copie pour information à:

11-5-84  
16 AVR. 1984

B.P. 73 KIGALI.

N° 0534./08/84/INDUST.

Date d'entrée  
No Classe

16-4-84  
7937/84

Monsieur LACOMBE  
Président de la C.I.S.  
148 B<sup>d</sup> HAUSSMANN  
75008 PARIS  
F R A N C E.

Votre référence : 1006/MA/m6

O B J E T : SORWAPILES

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre du 10 février 1984 par laquelle vous me transmettiez les documents relatifs au projet d'entreprise de fabrication de piles électriques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je marque mon accord sur le contenu des trois documents: Projet d'entreprise, Statuts, Protocole d'accord modifié suivant notre entretien téléphonique du 12 avril 1984, à savoir:

Capital social : - A souscrire par les partenaires étrangères: 129.000.000  
- A souscrire par les partenaires Rwandais : 21.000.000

Je vous retourne ci-joints trois exemplaires signés du Protocole.

En outre je vous adresse l'Autorisation d'Installation qui est obligatoire dans notre pays.

Je confirme que la cérémonie de Pose de la Première Pierre devra avoir lieu au cours du mois de juillet 1984. Dans ce but mes services réuniront les informations nécessaires pour vous proposer un ou plusieurs terrains permettant l'implantation de l'entreprise dans l'hypothèse où le site qui vous a été présenté le 12 janvier 1984 ne conviendrait pas. Dès que ces informations seront réunies, je vous les adresserai afin que vous puissiez faire un choix définitif au cours d'une prochaine mission dans notre pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie  
K I G A L I
- Monsieur le Ministre du Plan  
K I G A L I
- Monsieur le Directeur de la Banque Rwandaise de Développement  
K I G A L I.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.-

